

CANADA
PROVINCE DU QUÉBEC
DISTRICT DE ROVERVAL
MUNICIPALITÉ DE ST-AUGUSTIN

EXTRAIT DE PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL TENUE LE 7 OCTOBRE 2019
À 20 :15 h À LA SALLE DE L'HÔTEL DE VILLE SITUÉ AU 686, RUE PRINCIPALE À ST-AUGUSTIN SOUS
LA PRÉSIDENCE DE Monsieur Philippe Lapointe.

Sont présents :

Siège 1 Josée Desgagné
Siège 2 Pascale Tremblay
Siège 3 René St-Pierre
Siège 4 Yves Bouchard
Siège 6 Louis Taillon

Est absente :

Siège 5-Annie-Claude Larouche

2019-10-768

10. MUNICIPALITÉ ALLIÉE CONTRE LA VIOLENCE CONJUGALE:

ATTENDU QUE la Charte des droits et libertés de la personne reconnaît que tout être humain a droit à la vie ainsi qu'à la sûreté, à l'intégrité et à sa liberté de sa personne (article 1);

ATTENDU QUE c'est dans la sphère privée que ce droit est le plus menacé pour les femmes et, qu'en 2014, les services de police du Québec ont enregistré 18 746 cas d'infractions contre la personne en contexte conjugal;

ATTENDU QUE le Québec s'est doté depuis 1995 d'une politique d'intervention en matière de violence conjugale;

ATTENDU QU'IL existe un large consensus en faveur de l'égalité entre les hommes et les femmes;

ATTENDU QUE malgré les efforts faits, la violence conjugale existe toujours et constitue un frein à l'atteinte de cette égalité;

ATTENDU QUE lors des 12 jours d'action pour l'élimination de la violence envers les femmes du 25 novembre au 6 décembre, des actions ont lieu à travers le Québec;

ATTENDU QUE comme gouvernement de proximité, il y a lieu d'appuyer les efforts du Regroupement des maisons pour femmes victimes de violence conjugale et de ses maisons membres pour sensibiliser les citoyennes et les citoyens contre la violence conjugale;

IL EST RÉSOLU PAR René. St-Pierre ET RÉSOLU UNANIMEMENT de proclamer St-Augustin municipalité alliée contre la violence conjugale.



Joane Dallaire directrice générale et secrétaire-trésorière.

Résolution adoptée le 7 octobre 2019

VRAIE COPIE CERTIFIÉE CE, 8 octobre 2019